

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 7 mai 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Valérie ADEMA a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.
Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Monsieur Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 5 5

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	3
Votants	12

OBJET : STATION « AX 3 DOMAINES » – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE (CCHA) – APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS 2024 – PROGRAMME DE TRAVAUX PRÉVUS EN 2024.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, par délibération du 11 avril 2024, le conseil communautaire de la CCHA a décidé d'allouer à la commune d'Ax-les-Thermes un fonds de concours 2024 pour le programme de travaux prévus en 2024 sur la station d'Ax 3 Domaines dont les caractéristiques sont les suivantes :

Coût de l'opération : 1 084 280 €

Sécurité des remontées mécaniques :

- **Télécabine du Baou :**

- ✓ Travaux liés à la 2^{ème} grande inspection : cabines, balanciers et gares :
591 006 €



- ✓ Remplacement de rails de stabilisation des gares entrée et sortie :
127 000 €
- Télésiège de la Tute :
 - ✓ 1^{ère} partie de la grande inspection des pinces et véhicules : **40 000 €**
- Télécabine du Saquet :
 - ✓ Travaux liés aux études COREM et grande inspection, remplacement de sections de pylônes : **143 790 €**
 - ✓ Réparation de 3 massifs béton de pylônes : **3 686 €**
 - ✓ Maîtrise d'œuvre : **16 500 €**
 - ✓ Changement de 9 pinces : **162 298 €**

Montant maximum du fonds de concours attribué : 542 140 € dont :

- Inscription budgétaire 2024 : **100 000 €**
- Inscription budgétaire 2025 : **442 140 €**

Validité de la décision à compter de la réception de la présente notification :

- Commencement de l'opération : 2 ans
- Achèvement de l'opération : 4 ans

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce fonds de concours 2024 selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le fonds de concours 2024 relatif au programme de travaux 2024 prévus à la station « Ax 3 Domaines » selon les caractéristiques énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 mai 2024

Le Maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Sylvie CONSTANS MARTIN

